



## Toit à refaire en copropriété

Par **dididu90**, le **25/11/2011 à 16:05**

Notre maison est en toute petite partie mitoyenne. Notre salle de bain située en rez de chaussée est située sous une pièce puis le toit de la maison de notre voisin (imbriquée si j'ose dire). Notre voisin a laissé sa maison inoccupée et le toit est très abimé. Des tuiles tombent régulièrement dans la rue et la mairie que nous avons alertée a interdit la rue à la circulation, y compris piétonne. Le voisin doit donc prendre des mesures pour sécuriser son toit mais nous avons reçu une lettre de sa part qui exige notre participation aux frais au titre de la copropriété. Sauf que notre acte de propriété ne signale rien de cela. Aucun règlement de copropriété n'y est annexé.

Quelles sont les règles de partage des coûts dans ce cas de figure ? Car les frais de réparation vont être élevés.

Merci beaucoup,

Par **Louxor\_91**, le **25/11/2011 à 16:17**

A mon sens votre voisin confond co-propriété et mitoyenneté... les 2 maisons sont elles réellement en contacts physiques ou seulement très très proches l'une de l'autre ?

Par **dididu90**, le **25/11/2011 à 16:32**

Bonjour et merci de votre réponse,

La maison est vraiment imbriquée dans celle de notre voisin. Dans le temps (c'est dans un vieux village), ces 2 maisons ne faisaient qu'une et aujourd'hui, notre salle de bain se trouve être au rez de chaussée de la partie appartenant à notre voisin. Il a donc une pièce au dessus de cette salle de bain et un toit en piteux état...

C'est lui qui parle de copropriété. Mais je pense qu'il a peut-être raison bien que rien ne le précise dans le titre de propriété que le notaire nous a rédigé il y a 12 ans...

Par **Louxor\_91**, le **26/11/2011 à 10:49**

ok donc en fait il s'agit d'une bâtisse séparée en deux...? et le toit est unique pour tout l'immeuble ? les interventions sur le bâtiment risquent donc effectivement d'appeler des fonds communs. Mais ceci n'est qu'un raisonnement qui ne s'appuie sur aucune connaissance en la

matière... Désolé